

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 22.04.2020

Titre du projet du marché *	Foyer de Bouleyres – Construction d'un foyer de jour
Forme / genre de mise en concurrence *	Appel d'offres pour groupement de prestataires (pilote architecte) avec cahier des charges détaillé. (Base SIA 102, 103, 108, 144)
ID du projet *	202195
N° de la publication SIMAP *	1127299
Date de publication SIMAP *	03.04.2020
Adjudicateur *	Réseau Santé Social de la Gruyère
Organisateur *	Réseau Santé Social de la Gruyère (RSSG) à Bulle, à l'attention de Bertrand Oberson, Rue de la Lécheretta 8, Case postale, 1630 Bulle, Suisse, Téléphone: +4126 919 00 19, Fax: +4126 919 00 18, E-mail: <a href="mailto:reseau@rssg.ch">reseau@rssg.ch</a>
Calendrier	
Inscription	22.05.2020 avant 11h30
Visite	-
Questions	04.05.2020 avant 11h30 ( <a href="mailto:vincent.accarisi@bulle.ch">vincent.accarisi@bulle.ch</a> )
Rendu documents	22.05.2020 avant 11h30 Le cachet postal ne fait pas foi
Rendu maquette	-
Type de procédure *	Procédure ouverte <b>NON soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux. ?</b>
Genre de prestations / type de mandats *	Communauté de mandataire : Architectes pilote et autres mandataires spécialisé en sous-traitance de l'architecte (ing. Civil, CVSE).
Description détaillée des prestations / du projet	Phase SIA 4.31 (Avant-projet) à 4.52 (Direction architecturale)
Communauté de mandataires	L'association de bureaux et le consortium d'entreprises sont autorisés. Tous les membres doivent respecter les conditions de participation.
Sous-traitance	Admise (3.8 de AO)
Mandataires préimpliqués	Les bureaux pré impliqués (y.c. organisateur) sont mentionnés et les documents produits font parti de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	L'adjudicateur procédera lui-même à l'évaluation des offres, ceci sans aide externe.
Conditions de participation	Non précisé
Critères d'aptitude	Non précisé
Critères d'adjudication	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Prix (R1) selon méthode T2 : 30%</li><li>2. Méthode de travail pour l'exécution du marché (R7) : 30%</li><li>3. Planification des moyens et annonce des sous-traitants (R6+R15) : 20%</li><li>4. Références (Q8a) : 10%</li><li>5. Expériences de travail en équipe pluridisciplinaire (Q8b) : 10%</li></ol>
	Notes selon annexe T1 (0 à 5)

Indemnités / prix :

Aucune

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

**Qualités de l'appel d'offres**

- Le cahier d'appel d'offre se base largement sur le K2 et K3 de la CROMP et les éléments qui en diffèrent sont mentionnés de manière claire.
- Préimplication : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont clairement définies.
- Les moyens d'appréciation et la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Le délai minimal de 35 jours est respecté.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont correctes.

**Manques de l'appel d'offres**

En l'absence d'un avant-projet, les prestations attendues ne sont pas suffisamment claires pour permettre l'établissement d'offres comparables (Le rapport « d'état des lieux » n'est pas suffisant)

- Soit le MO cherche la meilleure solution de projet, dans ce cas il organise un concours d'architecture ou des mandats d'étude parallèles,
- Soit il cherche le mandataire le plus qualifié pour planifier et réaliser un ouvrage, et dans ce cas un avant-projet clair doit être formulé afin d'évaluer correctement les prestations à fournir.

Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144

Procédure sans critère d'aptitude (art. 15 lit. h RMP et 14<sup>e</sup> tiret art. 23.3 SIA 144

La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Le nombre d'heures prévisibles est demandé aux soumissionnaires sans pour autant faire partie des critères d'adjudications et leur méthode de notation n'est pas précisée.

**Observations de l'OMPr \***

